



RAPPORT D'ACTIVITES 2006

DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE LA MAULDRE

(C.L.E.)

1. ORDRE DU JOUR ET SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS POINTS TRAITÉS LORS DES RÉUNIONS DE LA C.L.E. AU COURS DE L'ANNÉE 2006

L'Assemblée Générale de la C.L.E. s'est réunie le 15 Juin 2006.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la réunion de la C.L.E. du 19 Octobre 2005,
- Approbation de la stratégie de mise en œuvre de l'objectif 7 du S.A.G.E. de la Mauldre : « élaborer, pour chaque cours d'eau et zone humide du bassin versant, un cahier de prescriptions de requalification et d'entretien basé sur leurs caractéristiques écologiques et visant à les réhabiliter, les préserver et les diversifier » et « conduire un programme d'entretien pilote sur la Guyonne et le Lieutel amont qui constituent des sites où les résultats de l'entretien écologique seraient les plus visibles »,
- Présentation de la directive cadre européenne, de la révision du S.D.A.G.E. Seine-Normandie et des grandes orientations du IX^{ème} programme de l'Agence de l'Eau,
- Adoption du rapport d'activités 2005 de la C.L.E.,
- Bilan sur les dossiers traités au cours du premier semestre 2006.

2. THEMES TRAITÉS PAR LA C.L.E. AU COURS DE L'ANNÉE 2006

2.1. ACTIONS PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS DU S.A.G.E.

2.1.1. Instruction des dossiers soumis à l'avis de la C.L.E.

Les dossiers suivants soumis à l'avis de la C.L.E. par la M.I.S.E. et la Préfecture des Yvelines ont été traités :

- Dossier actualisé de demande d'autorisation du SIDOMPE pour exploiter un centre de transfert et de tri des déchets ménagers et assimilés,
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la création d'un poste de transformation par l'entreprise RTE-EDF Transport,
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour une opération immobilière dans l'enceinte du château de Crespières par une société de participation et de placements,
- Dossier d'autorisation au titre des ICPE pour la création d'un entrepôt par les transports ALLOIN à Epône,
- Dossier d'autorisation au titre des ICPE pour la modification du plan d'épandage des boues séchées issues de l'usine de Limay,
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la création d'une zone d'expansion de crue sur le ru de Riche en amont du bourg de Mareil-sur-Mauldre,
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la construction d'un bâtiment hospitalier de 139 lits et la régularisation de l'ensemble du site de l'EPS Charcot sur la commune de Plaisir,

- Dossier d'autorisation au titre des ICPE pour l'augmentation de l'activité de l'entreprise INITIAL BTB sur la commune des Clayes-sous-Bois,
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la création d'un complexe hôtelier par PAVILLOTTEL à Saint-Nom-la-Bretèche,
- Dossier de mise en conformité pour la gestion des eaux pluviales au titre des ICPE du site Gaz de France à Beynes,
- Dossier de modification ICPE pour la déviation d'une canalisation de gaz avec création d'une station de pistons par Gaz de France à Beynes,
- Dossier de prolongement de l'A12,
- Dossier de déconnexion des eaux de source sur la commune d'Épône.

Les permis de construire examinés soumis à l'avis de la C.L.E. ont été les suivants :

- La création d'une station service et de lavage par ATAC sur la commune de La Queue-lez-Yvelines,
- La création d'un lotissement chemin de la Brétéchelle aux Clayes-sous-bois,
- La création de bureaux par la société SCI ALTIMETRE dans le lotissement de la gare de Méré,
- L'extension (création d'un bâtiment et de parkings) de l'entreprise SODIMAT sur la commune d'Épône,
- La création de jardins familiaux sur la commune d'Épône sous la maîtrise d'ouvrage du SIRE,
- La création de parkings souterrains sous l'emprise des parkings actuels de l'hôpital Mignot par SOGEPARC France au Chesnay,
- La réhabilitation/extension du refuge fourrière par la SPA sur la commune de Plaisir,
- L'extension du pavillon annexe de Mr et Mme CHUPIN sur la commune du Chesnay,
- La restructuration du lycée Jean Perrin à Saint Cyr l'Ecole,
- La construction d'un logement collectif par KAUFMAN and BROAD sur la Queue lez Yvelines,
- La création de 12 maisons de ville par schéma d'infrastructures sur la commune de Saint Cyr l'Ecole,
- La création de logements par la SCI la Vieille Ferronnerie sur la commune de Beynes.

2.1.2. Aide à la programmation des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du S.A.G.E.

Un travail d'aide à la programmation des maîtres d'ouvrage est mené pour permettre la mise en œuvre du S.A.G.E..

2.1.3. Actions de communication

Les plaquettes suivantes ont été validées lors de la commission de communication commune à la C.L.E. et au CO.BA.H.M.A. du 24 octobre :

- Une plaquette relative au risque inondation destinée au riverain : cette dernière a été distribuée aux communes concernées et aux riverains concernés pour les communes qui le souhaitent.
- Une plaquette portant sur les économies d'eau et la plaquette de présentation du S.A.G.E. de la Mauldre

Les réunions d'information par sous-bassin versant organisées en novembre 2006 ont notamment permis d'informer les acteurs concernés de l'état d'avancement de la mise en œuvre du S.A.G.E. de la Mauldre.

2.1.4. Travail avec les communes et les intercommunalités pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les prescriptions du S.A.G.E. ainsi que porter à connaissance lors de la révision du SDRIF

Le cahier d'application de la délibération du 09 novembre 2004 relative à la maîtrise du ruissellement à 1 l/s/ha a été adressé aux 66 communes du bassin versant de la Mauldre, aux administrations, financeurs et divers intervenants dans le domaine de l'eau. Les délais et la mise en compatibilité nécessaire des documents d'urbanisme ont été rappelés par la même occasion.

Le Directeur Départemental de l'Équipement des Yvelines a été également sollicité pour organiser des réunions de présentation des prescriptions du S.A.G.E. et du cahier d'application. Une réunion destinée aux agents de la D.D.E. chargés de l'instruction des P.L.U. a été organisée le 21 septembre 2006. Les prescriptions du S.A.G.E. de la Mauldre ont été présentées avec des exemples de rédaction pouvant être intégrés dans la notice de présentation et le règlement du P.L.U..

2.2. ACTIONS PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS 1A ET 1B DU S.A.G.E. « DIMINUER LES REJETS POLLUANTS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET GERER LES SOUS-PRODUITS DE L'EPURATION »

Un suivi qualité de l'écosystème rivière est mis en place depuis 2000. Il permet de suivre l'impact des travaux réalisés par les maîtres d'ouvrage sur le bassin versant de la Mauldre. En 2006, il était le suivant :

- Un suivi qualité sur le sous-bassin versant de la Mauldre et de ses affluents.
 - 6 campagnes de prélèvements physico-chimiques en 20 points,
 - une campagne de pêches électriques en 6 points réalisée en octobre 2006,
- Un suivi qualité spécifique sur le sous-bassin versant de la Guyonne
 - 4 campagnes de prélèvements physico-chimiques en 14 points,
 - une campagne IBGN en 5 points.

2.3. ACTIONS PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF 2 DU S.A.G.E. « DIMINUER LES REJETS POLLUANTS DIFFUS ET LES APPORTS SOLIDES LIES AU RUISSELLEMENT

2.3.1. Actions visant à une bonne utilisation des pesticides

Un programme d'actions visant à une bonne utilisation des pesticides est mis en œuvre depuis 2005. En 2006, les actions suivantes ont été réalisées :

- un suivi qualité sur les pesticides en 3 points
- des actions à destination des collectivités :
 - diagnostic des pratiques de 7 communes depuis 2005,
 - formation des agents en charge de l'utilisation des pesticides : 1 session organisée le 6 avril 2006,
 - suivi des communes,
 - réalisation d'actions de communication : mise en place d'un bulletin semestriel L'ÉCHO DES PHYT'EAUX (premier numéro sorti au mois de juin 2006 et le second en décembre 2006).
- des actions à destination des particuliers : réalisation d'une exposition « Préservons notre environnement : jardinons sans pesticide ».

2.3.2. Mise en place et animation d'un processus de coopération avec la profession agricole en vue d'aboutir à l'application volontaire du code des bonnes pratiques agricoles et notamment à la promotion de toutes les techniques limitant les ruissellements et l'érosion

La création d'un groupe de travail relatif à « l'érosion des sols » avait été proposée fin 2005. Une première réunion s'est déroulée le 15 novembre 2006. La méthodologie de délimitation des zones a été validée ainsi que les prescriptions proposées en terme d'urbanisme et les recommandations proposées en terme de pratiques agricoles. Les zones recensées doivent être prochainement validées par les communes concernées.

2.4. ACTIONS PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS 3 « DIMINUER L'EXPOSITION AU RISQUE D'INONDATION » ET 4 DU S.A.G.E. « GESTION DES RUISSELLEMENTS ET DES CAPACITES DE RETENTION »

Les actions relatives à la gestion du risque inondation initiées depuis 2004 ont été poursuivies au travers :

- de la finalisation de l'étude sur le sous-bassin versant du Lieutel,
- du suivi des P.P.R.I. (P.P.R.I. Mauldre approuvé le 16 octobre 2006 et P.P.R.I. ru de Gally en cours),
- de la mise en œuvre de l'appel à projet inondations,
- de la mise en œuvre de la prescription de la limitation du ruissellement à 1 l/s/ha.

2.5. ACTIONS PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF 7 DU S.A.G.E. «RESTAURER ET ASSURER L'ENTRETIEN ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES»

L'objectif 7 du S.A.G.E. demande d'élaborer pour chaque cours d'eau et zone humide du bassin versant d'un cahier de prescriptions de requalification et d'entretien basé sur leurs caractéristiques écologiques et visant à les réhabiliter, les préserver et les diversifier.

Dans ce cadre, un travail a été mené pour élaborer les documents suivants :

- Un cahier des prescriptions techniques générales pour la requalification et l'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Mauldre : ce document est en cours de finalisation. Ses objectifs et contenu ont été brièvement présentés à l'assemblée générale de la C.L.E. du 15 juin. A l'identique du cahier de prescriptions du Lieutel amont, il devrait être validé par le prochain bureau de la C.L.E. afin d'être définitivement approuvé lors de la prochaine assemblée générale de la C.L.E.
- Un cahier de prescriptions de requalification et d'entretien sur le Lieutel amont : ce cahier a été finalisé et envoyé aux différents partenaires financiers et institutionnels concernés ainsi qu'aux communes concernées, au S.I.A.R.N.C. et au S.I.A.M.S.. Il leur a été présenté au cours de la réunion du 6 juin. Il a fait également l'objet d'une présentation à l'assemblée générale de la CLE du 15 juin. Une fois validé par le bureau de la CLE, il devra être validé par l'assemblée générale.
- Un cahier de prescriptions pour les rus de la Guyonne et du Guyon : des investigations de terrain ont été effectuées au cours des mois de février à avril afin de réaliser le diagnostic terrain indispensable à l'établissement du cahier de prescriptions pour les rus de la Guyonne et du Guyon.
- Un cahier de prescriptions sur le Merdron : suite aux reconnaissances de terrain effectuées sur le Merdron en mai 2005, le cahier de prescriptions de requalification et d'entretien, réalisé sur le modèle de celui du Lieutel, est en cours de finalisation.

2.6. ACTIONS PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF 9 DU S.A.G.E. «ORGANISER LES USAGES RECREATIFS ET CULTURELS»

Des actions de sensibilisation sur les thématiques de l'eau ont été menées auprès de 32 classes du niveau CE1 au niveau BAC PRO, soit environ 800 élèves.

Dans le cadre de l'élaboration d'un classeur pédagogique, qui recense les différentes animations proposées par le CO.BA.H.M.A., un groupe de travail associant l'Inspection académique, des représentants des professeurs des écoles et des membres de la commission de communication commune au CO.BA.H.M.A. et à la C.L.E. a été constitué. Ce groupe de travail s'est déjà réuni à plusieurs reprises :

- le 22 février 2006 : réunion de présentation du projet,
- le 27 mars 2006 : 1^{ère} réunion de travail,
- le 3 mai 2006 : 2^{ème} réunion de travail,
- le 18 décembre 2006 : envoi de la maquette aux membres du groupe de travail pour validation (lecture du document). La réunion de validation est programmée au premier semestre 2007.

Les cinq thématiques du classeur pédagogique sont les suivantes :

1. **Les cours d'eau et les hommes** : cycle de l'eau, dynamique des cours d'eau,
2. **La vie des milieux aquatiques** : macro-invertébrés,
3. **Les comportements éco-citoyen** : les différents moyens pour économiser et préserver l'eau,
4. **Le cycle de l'eau en ville** : les différents usages, l'eau potable et l'assainissement,
5. **Zones humides et inondations** : intérêts des zones humides et des zones inondables, genèse des zones inondables (public : collège).